



Service des Assemblées
Bureau du Conseil Municipal
Tél. 04 94 36 30 81
Fax. 04 94 36 86 53
assemblee@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU

JEUDI 29 MARS 2018

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|----|
| DECISIONS | 2 |
| FISCALITE | 6 |
| FINANCES | 7 |
| AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX | 7 |
| CONTRATS PUBLICS..... | 7 |
| SOLIDARITES | 8 |
| BIBLIOTHEQUES - ARCHIVES | 9 |
| SPORTS | 10 |
| EDUCATION | 11 |
| PERSONNEL | 12 |
| TOURISME..... | 13 |
| BATIMENTS - TRAVAUX..... | 14 |
| JEUNESSE..... | 15 |
| DEVELOPPEMENT DURABLE | 16 |
| URBANISME | 17 |

DECISIONS

COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de mars 2018, en application des délibérations du 9 avril 2014 et du 25 novembre 2016 enregistrées sous les numéros 2014/68/S et 2016/293/S.

DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

2018/005 - Paiement de la somme de 133,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour les frais de signification dans l'affaire Ville de TOULON / LECCIA (Expropriation Montéty) – Facture E9040 du 7.11.2017.

2018/006 - Paiement de la somme de 132,09 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour les frais de signification (Commune de TOULON / CONTANT Daniel) – Facture E9042.

2018/007 - Paiement de la somme de 265,29 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour les frais de signification (Mme CARRET Colette et autres – Immeubles 7, Cité Montéty) – Facture E9046 du 7.11.2017.

2018/008 - Paiement de la somme de 265,29 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour les frais de signification (Mme CARRET Colette et autres – Immeubles 7, Cité Montéty) – Facture E9044 du 7.11.2017.

2018/010 - Paiement de la somme de 360,09 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour les frais de procès-verbal de constat (Restaurant Le Vog – Plage du Mourillon) – Facture F141 du 9.01.2018.

2018/011 - Paiement de la somme de 68,91 € TTC à la SCP d'Huissiers DENJEAN – PIERRET - VERNANGE, au titre de ses frais et honoraires pour les frais d'assignation dans le cadre de l'affaire PLISSON. Facture n° H41443 du 1.12.2017.

2018/012 - Paiement à la SCP THEVENIN Jean Louis et BOLLENGIER – STRAGIER Luc, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 113 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire SOUQUE C/ ORARD, policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions.

2018/015 - Paiement à Maîtres ZECCHINI – ROUX – BESSET – BARNOIN, Avocats, de la somme de 1.080 € TTC dans l'affaire CIVETTINI Franck – COSTA Laurent – MALLEJAC Bruno – MILONA Michel C/ MORON, policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions.

2018/023 - Paiement de la somme de 300 € TTC, à la SCP J.L. GIORDANO et L. GONGORA, concernant les frais d'établissement de procès-verbal de constat du local communal situé à TOULON (Var), 4, rue de la Comédie (Affaissement du plancher, dégâts des eaux récurrents provenant des étages supérieurs) - Facture du 31.01.2018 n° I1549.

LOUAGE DE CHOSES :

2018/003 - De conclure avec l'association « FAC UNIVERSAL COMPANY », dont le siège est sis à TOULON (83200), Bâtiment A – Résidence les Moulins – 164 route des Tribus Comuni, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux situés dans le Club des Retraités de VALBOURDIN sis à TOULON (VAR) – 2, place des pins, afin d'y exercer une activité de réalisations de spectacles à visée caritative.

Cette convention est consentie du 25 novembre 2017 au 31 mars 2019 à titre gratuit.

Seuls les frais de fonctionnement, établis sur la base d'un forfait de 50 euros pour la période concernée, seront réclamés à l'Association.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

2018/004 - De conclure avec l'association « Sportive et Culturelle de l'Escaillon », (ASCE) dont le siège social est sis à TOULON (83200) – Maison de Tous de l'Escaillon – Rue Jean Rouquerol, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un local communal lot n° 554 situé Résidence Pontcarral, 5001, rue de Jussieu, Pontcarral sis à TOULON (VAR).

Compte tenu du but à caractère social poursuivi par cette Association, la Ville lui consent une mise à disposition gratuite ainsi que les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage) qui restent à la charge de la Ville.

Cette convention est consentie pour une durée de un an à compter du 03 janvier 2018 jusqu'au 02 janvier 2019 et ne sera pas renouvelée tacitement.

2018/014 - De conclure avec Madame Elisabeth SALORT, née le 30 Avril 1966 à HYERES (VAR), et demeurant à OLLIOULES (83190), 71, chemin « Les Vergers de Saint Roch », une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 183, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1 février 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2018/017 - De conclure avec le Syndicat « UNSA TERRITORIAUX » dont le siège social est sis à TOULON, Bureau UNSA – CD 83, 390, avenue des Lices – 83070 TOULON CEDEX 01, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux situés 335, avenue des Dardanelles – 83070 TOULON CEDEX 01, afin d'y installer ses permanences.

Compte tenu du but poursuivi par ce syndicat, la Ville lui consent une occupation à titre gratuit, pour la durée d'une année à compter du 1^{er} février 2018, renouvelable chaque année sans pouvoir excéder 12 ans.

Le Syndicat s'acquittera des frais de fonctionnement établis sur la base d'un forfait annuel fixé à 120 €.

Ces frais seront imputés en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

2018/020 - De conclure Madame Nathalie TRUZMAN épouse AYMARD, née le 17.08.1963 à TOULON (Var), et demeurant à SANARY SUR MER (Var), 41, Placette Emerillon, « Les Hameaux du Château Vert », une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 231, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} février 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

2018/021 - De conclure avec le « Syndicat des copropriétaires de la copropriété PONTCARRAL » représentée par le Cabinet MAYOL-TOP IMMO – LE MAYOL 2 – 87, rue Léon Reboul 83000 TOULON, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un local commercial lot n° 554 situé Résidence PONTCARRAL, 5001 rue de Jussieu, PONTCARRAL sis à TOULON (83200), afin d'y réunir un Conseil Syndical.

La Ville lui consent une mise à disposition gratuite ainsi que les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage) qui restent à la charge de la Ville.

Cette convention est consentie pour la durée d'une année à compter du 1^{er} février 2018 et se renouvellera tacitement sans pouvoir excéder 12 ans.

2018/022 - De conclure avec Monsieur Patrice GOUX, né le 14.04.1954 à RABAT (MAROC), demeurant à SOLLIES TOUCAS (83210), 3556, Route Forestière, Quartier des Pourraques, une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 235, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} février 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

2018/039 - DE CONCLURE avec l'Association «VILLA NOAILLES» dont le siège social est sis Montée de Noailles, 83400 HYERES, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux dénommés «ANCIEN EVECHE DE TOULON» situés à TOULON 69, cours Lafayette et 4, rue Jean Aicard afin d'utiliser ces locaux dans le cadre du 3^{ème} Festival International d'Architecture d'Intérieur «DESIGN PARADE».

Cette convention est consentie à titre gratuit du 28 février 2018 au 15 octobre 2018.

REQUETE :

2018/009 - Requête de la SCI LOU SOLEOU C/ Ville de TOULON, dossier n° 1700874-1, enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de TOULON le 21.03.2017.

2018/024 - Requête de la SARL MEL C/ Commune de TOULON, dossier n° 1800151-31, enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de TOULON le 16.01.2018 (Recours contre l'arrêté municipal de fermeture au public d'un établissement recevant du public (Etablissement le 44 CLUB PRIVE) en date du 21.12.2017).

POUVOIR :

2018/019 – Pouvoir habilitant Monsieur Bertrand MEONI, Directeur Général Adjoint des Services – Ressources Humaines, à déposer plainte au nom de la Commune pour les faits suivants :

- Etablissement d'un faux document administratif comportant l'usurpation de signature du Directeur Général Adjoint des Services – Ressources Humaines, en vue de faciliter le recrutement de Madame Joëlle VASSART au sein des effectifs de la Ville de TOULON.

COMMANDE PUBLIQUE :

2018/03 – Information concernant la conclusion des marchés publics.

HABITAT LOGEMENT :

2018/03 – Décide, qu'en application de l'article L 511-2 du Code de la Construction et de l'habitation, il y a lieu d'exécuter d'office les travaux de consolidation définitive de l'immeuble sis à TOULON (VAR), 5 rue Vincent COURDOUAN, cadastré CL N°0191, prescrits aux copropriétaires par l'arrêté de péril non imminent du 16 septembre 2015.

RAPPORTEUR

Monsieur le Maire

FISCALITE

00.0.01
DFJfisc01
2018/64/S

Fixation des taux des impôts directs locaux pour 2018

RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA 1^{er} Adjoint au Maire

FINANCES

| | |
|---|---|
| 01.1.01 DFJbudg003 2018/65/S | Rapport sur la dette - stratégie d'endettement 2018 |
| 01.1.02 DFJprbu03 2018/66/S | Demande de financement auprès de la Région, au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) pour l'année 2018, pour l'opération de réaménagement du plateau de FILIPPI SAINT MAUR |
| 01.1.03 DFJcoex003 2018/67/S | Communication des rapports annuels 2016 des syndicats intercommunaux |

AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX

| | |
|--|--|
| 01.2.01 DFJcont03 2018/68/S | Autorisation de faire procéder à la réparation du véhicule de la Police Nationale suite au sinistre pour lequel la responsabilité de la Ville est engagée (dysfonctionnement borne escamotable, intersection rue Laminois / rue Albert). |
|--|--|

CONTRATS PUBLICS

| | |
|--|---|
| 01.3.01 DFJmarch003 2018/69/S | Choix du concessionnaire pour l'exploitation de l'établissement de restauration n° 4D après saisine et avis de la commission de délégation de service public dans le cadre des dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Autorisation de signer le contrat d'établissement de restauration n° 4D |
|--|---|

RAPPORTEUR

Madame Dominique ANDREOTTI, 3ème Adjoint au Maire

SOLIDARITES

| | |
|---|---|
| 03.1.01 DSPDCfoye003 2018/70/S | Autorisation de signer une convention de partenariat avec le Musée de la Marine |
|---|---|

RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 4ème Adjoint au Maire

BIBLIOTHEQUES - ARCHIVES

| | |
|---|---|
| 04.3.01 DSPDCbibl001 2018/71/S | Autorisation de signer la convention tripartite avec le CNRS et l'Unité Mixte de Services Persée (UMS) en vue de la numérisation d'articles sur la ville d'Alger et de leur mise en ligne enrichie sur la plateforme Persée |
|---|---|

RAPPORTEUR

Monsieur Michel BONNUS, 6ème Adjoint au Maire

SPORTS

| | |
|--|---|
| 06.1.01 DFSEVspo007 2018/72/S | Attribution de subventions aux associations sportives au titre du budget 2018 |
|--|---|

| |
|-------------------|
| RAPPORTEUR |
|-------------------|

Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ, 7ème Adjoint au Maire

EDUCATION

| | |
|--|---|
| 07.1.01 DFSEVeduc06 2018/73/S | Fusion des écoles élémentaires Pont Neuf 1 et Pont Neuf 2 |
|--|---|

RAPPORTEUR

Madame Florence FEUNTEUN, 9ème Adjoint au Maire

PERSONNEL

| | |
|--|---|
| 09.2.01 DRHrie003 2018/74/S | Ouverture du poste de «Responsable du Service de l'Aménagement Durable» (remplacement) aux agents contractuels de catégorie A - ingénieur contractuel |
|--|---|

RAPPORTEUR

Monsieur Laurent JEROME, 13ème Adjoint au Maire

TOURISME

| | |
|---|--|
| 13.5.01 DADmeto005 2018/75/S | Adhésion de la Commune au réseau APIDAE et autorisation de signer le contrat de diffuseur institutionnel correspondant (informations touristiques) |
|---|--|

RAPPORTEUR

Madame Martine BERARD, 14ème Adjoint au Maire

BATIMENTS - TRAVAUX

| | |
|---|--|
| 14.2.01 DSTbâti003 2018/76/S | Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme |
|---|--|

RAPPORTEUR

Madame Valérie MONDONE, 15ème Adjoint au Maire

JEUNESSE

| | |
|--|--|
| 15.1.01 DSJEJeun003 2018/77/S | Remise gracieuse à un redevable |
| 15.1.02 DSJEjeun004 2018/78/S | Autorisation de signer la convention de partenariat avec l'Education Nationale (école spécialisée Dominique Mille) |
| 15.1.03 DSJEJeun005 2018/79/S | Renouvellement de labellisation du Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) de la Ville de Toulon au sein du Réseau National Jeunesse |

RAPPORTEUR

Madame Christine PAGANI - BEZY, 20ème Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT DURABLE

| | |
|---|--|
| 20.1.01 DADvildur001 2018/80/S | Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations réalisant des actions en faveur de l'environnement |
|---|--|

RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 21ème Adjoint au Maire

URBANISME

| | |
|--|--|
| 21.1.01 DADenvur003 2018/81/S | Modification de la liste des immeubles inclus dans la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018 |
| 21.1.02 DADenvur004 2018/82/S | Prorogation de délais dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018 |